

Préparation au concours interne Ingénieur ou ingénieure en chef territorial



BULLETIN D'INSCRIPTION
SESSION 2022-2023

ATTENTION :

- Bulletin d'inscription à renvoyer à l'INSET de Montpellier, 76, place de la révolution française 34965 Montpellier Cedex 2, avant le vendredi 24 juin 2022 dernier délai.
- Le test de sélection se déroulera le mardi 13 septembre 2022 dans les locaux de la délégation. Elle vous transmettra la convocation au plus tard 8 jours avant les tests.
- Vous devez impérativement remettre le jour du test, le questionnaire de motivation que vous aurez préalablement rempli (document téléchargeable sur le site du CNFPT : www.cnfpt.fr).

CHOIX OPTION EPREUVE 1 :

- 1 – Ingénierie environnementale
- 2 – Constructions publiques, gestion immobilière, énergie
- 3 – Aménagement des territoires, déplacements et urbanisme
- 4 – Réseaux techniques urbains et infrastructures routières
- 5 – Systèmes d'information et de communication

Remplir toutes les rubriques obligatoirement

Identification personnelle du candidat ou de la candidate

Madame Monsieur

Nom usuel : Nom patronymique : Prénom :

Né(e) le : à : code postal :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél portable : Téléphone professionnel :

E-mail professionnel ou personnel :
(obligatoire car toute correspondance sera adressée par email)

Intitulé du diplôme le plus élevé obtenu :

Vous avez un handicap nécessitant une prise en charge logistique particulière : oui Non

Collectivité employeur

Nom :

N° Siret de la collectivité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Situation professionnelle

- Agent ou agente de la fonction publique territoriale :
- Titulaire Contractuel ou contractuelle Autre
- Agent ou agente de la fonction publique d'Etat ou hospitalière :
- Titulaire Contractuel ou contractuelle Autre

Lieu de travail (résidence administrative) :

Fonction :

Service :

Grade :

Nom du.de.la responsable formation :

Date d'entrée dans le grade :

Date d'entrée dans la FPT / FPE ou FPH

ATTENTION :

L'inscription d'un agent ou d'une agente relevant de la fonction publique d'Etat ou hospitalière, est soumise à :

- tarification : les tarifs sont disponibles sur le site Internet du C.N.F.P.T. (www.cnfpt.fr)
- la signature d'une convention après la réussite au test (contact helene.pons@cnfpt.fr)

Le quota de places accessibles aux agents ou agentes non territoriaux ne peut excéder 20% du total des places de la préparation.

• Il appartient au service des ressources humaines de s'assurer avant la validation de ce bulletin d'inscription que le candidat ou la candidate remplit les conditions requises pour s'inscrire au concours INTERNE.

Il est rappelé que la préparation ne vise que les épreuves du concours INTERNE.

La préparation aux épreuves d'admission organisée par le CNFPT s'adresse également exclusivement aux admissibles du concours INTERNE.

• L'inscription définitive à la préparation est subordonnée à la réussite au test de sélection et à l'engagement de suivre la préparation. L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Il convient de s'inscrire spécifiquement au concours (informations sur www.cnfpt.fr).

Pour les agents ou agentes de la FPT – Visa de l'autorité territoriale

Nom	Fonction	Fait le à	Signature et cachet

Pour les agents ou agentes de la FPE ou FPH – Visa de l'autorité hiérarchique

Nom	Fonction	Fait le à	Signature et cachet

Visa de l'agent ou de l'agente

Nom	Fait le à	Signature